

FEUILLE NATURA2000

DE LA VALLÉE DE L'ERDRE

NOVEMBRE 2025

Édito

Entre Nantes et Nort-sur-Erdre, les zones humides de la vallée de l'Erdre et de ses affluents s'étendent sur plus de 3 250 hectares dont les 3/4 sont actuellement classés en zone Natura 2000.

Depuis 2021, un projet d'extension du périmètre sur deux vallons voisins est étudié, sur la base de données issues d'un travail de cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces réalisé par l'Edenn, structure animatrice Natura 2000. Ce projet, présenté aux acteurs locaux membres du comité de pilotage Natura 2000 en décembre 2024, vise à agrandir le site de plus de 300 hectares. Découvrez dans cette feuille d'information les contours de ce projet.

Extension du périmètre Natura 2000 vers plus de biodiversité !

En 2026, l'intégration des vallons de l'Hocmard et du Verdier dans les sites Natura 2000 des marais de l'Erdre sera soumise à l'approbation des communes concernées. Ce projet d'extension combine de nouvelles zones à fort potentiel écologique et la fusion des directives européennes Oiseaux et Habitats pour une gestion simplifiée.

Un projet d'extension : préserver un réseau de zones humides

« Les vallons de l'Hocmard et du Verdier sont des zones humides adjacentes aux marais de l'Erdre, explique Jean-Luc Maisonneuve, animateur Natura 2000 à l'Edenn. Ils ont révélé une diversité biologique remarquable, abritant de nombreux milieux naturels et des espèces animales d'intérêt communautaire, ce qui justifie leur désignation en site Natura 2000. L'objectif est de préserver cette biodiversité typique des marais de l'Erdre. » Cette extension est aussi une proposition d'un tracé plus cohérent écologiquement qui relie les habitats existants. Elle permet de protéger des espèces migratrices et des milieux menacés par l'urbanisation ou l'agriculture intensive.

« Ces deux vallons ont révélé une diversité biologique remarquable, abritant des milieux naturels et des espèces animales d'intérêt communautaire. »

Un projet de fusion : deux Directives, un périmètre unique

En parallèle de l'extension du site Natura 2000, la fusion des deux directives européennes a pour but de simplifier la gestion. Jusqu'à présent, les périmètres de la Directive Oiseaux (Zone de Protection Spéciale - ZPS) et de la Directive Habitats-Faune-Flore (Zone Spéciale de Conservation - ZSC) ne se superposaient pas totalement. L'objectif est d'avoir un seul périmètre de 3 000 hectares sur lequel s'appliqueront les mesures de gestion proposées aux acteurs locaux.





Les vallons de l'Hocmard et du Verdier, deux joyaux des marais de l'Erdre

Les vallons de l'Hocmard et du Verdier présentent des enjeux similaires à l'Erdre et ses marais. Ils abritent des espaces naturels et des espèces emblématiques des marais de l'Erdre.

1 - Le vallon de l'Hocmard et son affluent, le Rupt, possèdent une variété de milieux : boisements, prairies, cours d'eau, zones marécageuses... Cette diversité est favorable à la reproduction, l'alimentation et le repos de nombreuses espèces d'oiseaux identifiées par la Directive Oiseaux. Certains boisements et espaces bocagers sont intéressants pour la nidification de passereaux, pics et rapaces. Les marais de bordure attirent plutôt les échassiers.

2 - Le vallon du Verdier, plus ouvert, offre une mosaïque de milieux, avec des roselières et des prairies humides. Il accueille des oiseaux migrateurs qui viennent s'y reposer ou passer une partie de l'hiver.

Avec l'extension, le périmètre Natura 2000 des marais de l'Erdre passerait de 2 750 hectares à 3 060 hectares de zones humides.

- Site Natura 2000 actuel des marais de l'Erdre
- Projet d'extension Natura 2000

L'intégration des deux vallons au réseau Natura 2000 augmentera la surface de certains habitats d'intérêt communautaire vulnérables.



Forêt alluviale à Aulnes
+70 %



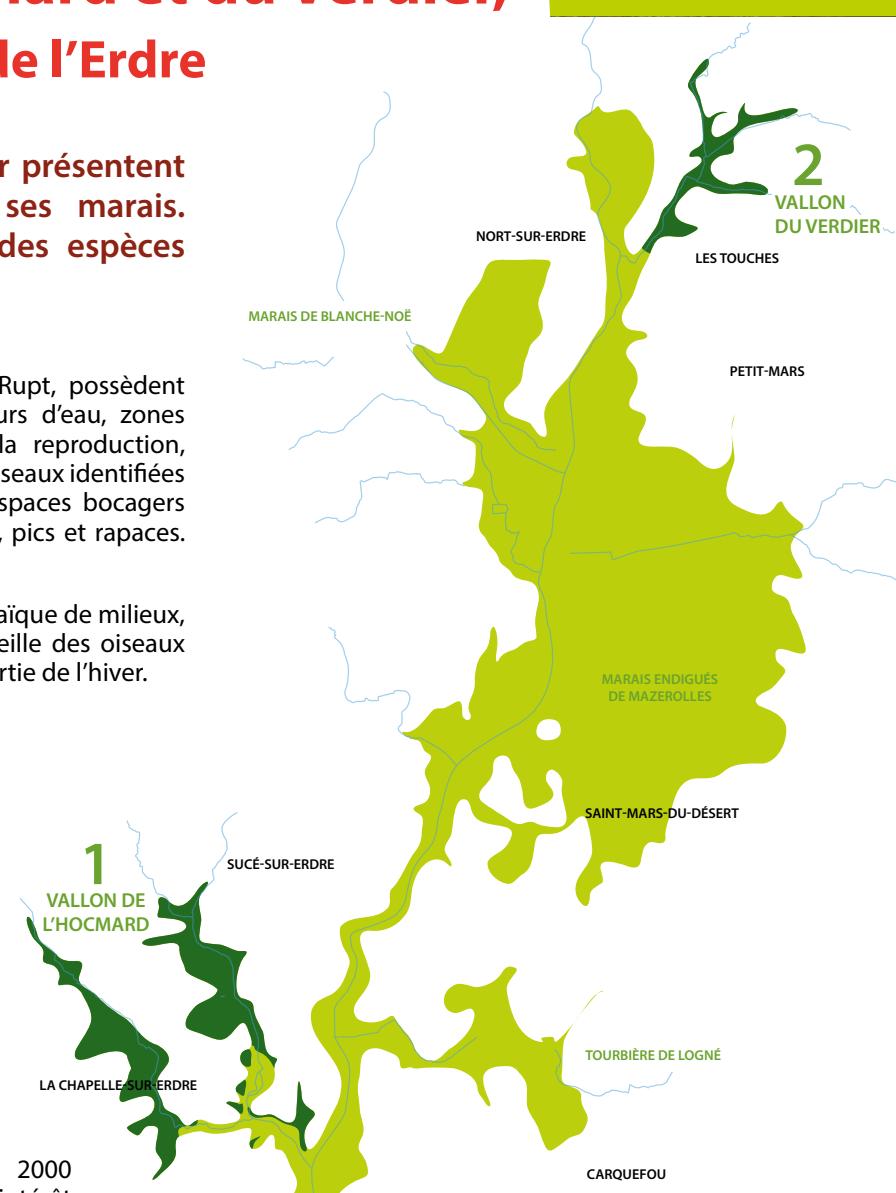
Prairies de fauche
+60 %



Prairies humides
+58 %

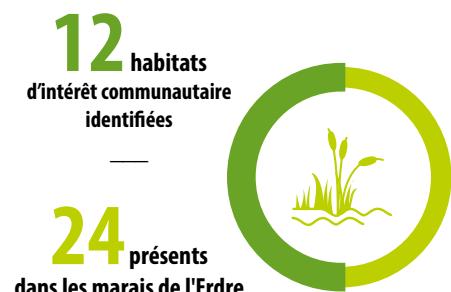


Mégaphorbiaies
+20 %



Etat de santé :
2/3 des habitats d'intérêt communautaire sont en bon état de conservation et 1/3 présente un état de conservation moyen à mauvais.

3 indicateurs pour mesurer la richesse écologique de ces deux vallons



La Forêt alluviale à Aulnes

Telle une mangrove, la forêt alluviale se compose d'aulnes et d'une végétation herbacée luxuriante. Elle vit les pieds dans l'eau une grande partie de l'année. Cette interface entre les milieux terrestres et aquatiques offre une mosaïque d'habitats à forte diversité biologique et à intérêt écologique majeur : zone d'expansion des crues, stabilisation des berges, épuration des eaux, refuges d'espèces diverses.



3 espèces sont présentes uniquement sur le vallon du Verdier

- Le Murin à oreilles échancrées
- Le Grand Rhinolophe
- Le Grand Capricorne



La mégaphorbiaie

La mégaphorbiaie est une prairie dense de roseaux et de hautes plantes herbacées vivaces (friche humide). La mégaphorbiaie typique est dominée par la Reine-des-prés et parsemée de bosquets de saules et d'aulnes qui annoncent le retour progressif de la forêt. Sa diversité floristique offre des potentialités d'accueil de la faune également intéressantes.

Le Martin-pêcheur

Une vingtaine d'espèces d'oiseaux fréquentent les deux vallons comme espace de repos, de nourrissage ou bien de nidifications.



Le Martin-pêcheur est observé toute l'année sur le site Natura 2000, notamment en période de reproduction sur le vallon de l'Hocmard. Excellent pêcheur, il niche généralement dans un abri creusé dans la berge d'un cours d'eau.

Extension Natura 2000

démêler le vrai du faux !



Natura 2000, c'est une occasion de conserver l'identité paysagère et écologique du territoire. Comment ? En fédérant les acteurs locaux et en instaurant un dialogue pour préserver le patrimoine naturel. Des aides sont mobilisables pour soutenir les bonnes pratiques.

« Cette extension Natura 2000 est une opportunité pour les communes rurales. »

VRAI. Les communes rurales, couvertes par un site Natura 2000, peuvent bénéficier d'une dotation financière (la dotation « aménités rurales »). Plus la commune possède de surface classée Natura 2000 et plus la dotation est importante. En 2025, cela représente environ 56 000 € versés pour trois communes des marais de l'Erdre. Cette dotation peut être librement utilisée pour la restauration de mares, la création de sentiers pédagogiques ou encore la mise en place d'animations scolaires sur la faune.

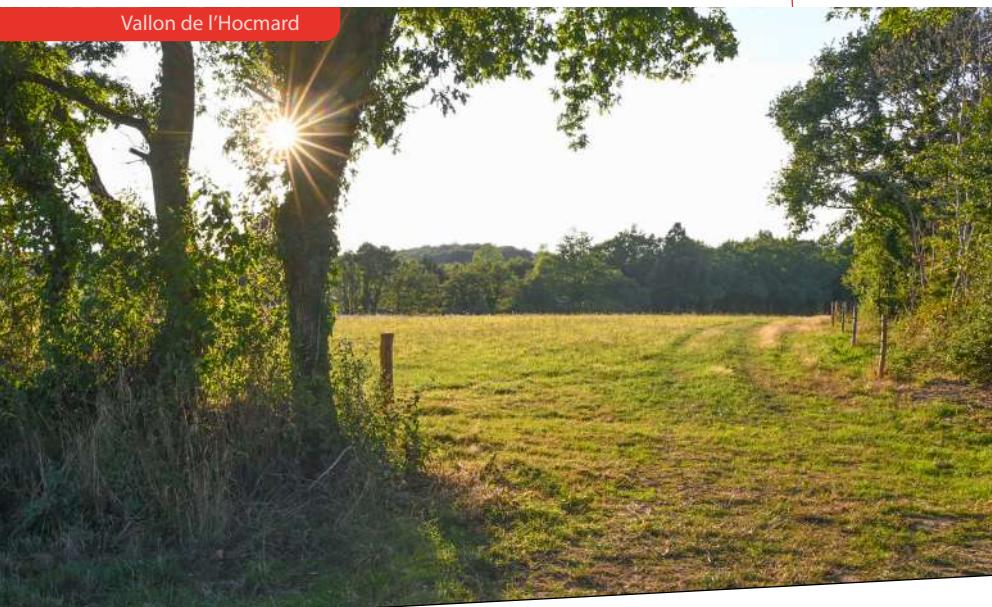
« J'ai une parcelle dans l'un des vallons concernés et je voudrais être aidé pour l'entretenir ou la restaurer. Natura 2000 pourra soutenir cette démarche. »

VRAI. Les propriétaires fonciers publics et privés peuvent obtenir des aides s'ils s'engagent dans une démarche volontaire de préservation et de conservation des milieux naturels, en signant un contrat Natura 2000.



→ D'autres interrogations ? Consultez la foire aux questions sur le site de l'Edenn.

Vallon de l'Hocmard



« Les agriculteurs ne peuvent pas signer de contrats Natura 2000, ils n'auront pas d'aides »

VRAI... et FAUX. Avec le soutien de l'Edenn, les agriculteurs peuvent bénéficier d'autres aides financières sur le périmètre Natura 2000, sous la forme de MAEC « biodiversité » (Mesures agro-environnementales et climatiques). Ces mesures financent les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement comme la fauche tardive ou le pâturage extensif.

« Le classement Natura 2000 du projet d'extension va empêcher de réaliser de nouveaux projets ou d'organiser des événements ».

FAUX. Un classement Natura 2000 n'empêche pas d'organiser des événements ou de planifier des aménagements sur ou à proximité d'un site Natura 2000. Les incidences du projet sur les habitats et les espèces doivent être préalablement évaluées – altération de la végétation, perturbation d'une espèce... – pour prévoir des adaptations compatibles avec la préservation du site. L'Edenn peut vous accompagner dans ces démarches environnementales.

Vos contacts

Natura 2000

Jean-Luc Maisonneuve,
Ingénieur biodiversité
natura@edenn.fr
02 40 48 24 43 / 06 30 50 11 67
www.edenn.fr/natura2000

Syndicat mixte Edenn

1 rue du Calvairé,
44000 NANTES
02 40 48 24 42

Edenn (Entente pour le développement de l'Erdre navigable et naturelle) est un établissement public territorial au service des collectivités du bassin versant de l'Erdre.

Lettre d'information Natura 2000 éditée par l'Edenn

Direction de la publication : Christine Chevalier, Nathalie Leblanc et André Raitière. **Comité éditorial :** Jean-Luc Maisonneuve, Élodie Larcher et Youenn Fenard. **Rédaction :** l'Oeil à la Page. **Crédits photo :** Edenn, l'Oeil à la Page. **Graphisme :** Oh ! La belle idée.

Impression : Parenthèses. Papier fabriqué en France, encres végétales. **Tirage :** 2000 ex.

Les actions menées dans le cadre de Natura 2000 sont financées par l'Etat et l'Europe (fonds FEDER).



Financé par
l'Union européenne



RÉGION
PAYS
DE LA
LOIRE



FONDS
DE LA RÉGION
DANS LE CADRE
DU PROGRAMME
DREAL

